

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

CA Code (Nufarm)	: 2239
Oracle Recipe Code (Nufarm)	: 600000430
Item codes	: 100000154
Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: Xinca
Type (Nufarm)	: Country Specific
Country (Nufarm)	: Belgique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle
Spec. d'usage industriel/professionnel	: Herbicide
Utilisation de la substance/mélange	:

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Nufarm S.A.S.
28 boulevard Zéphirin Camélinat
92230 Gennevilliers - France
T +330140855050 - F +330147922545
FDS@nufarm.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Organisme Français INRS : +33 1 45 42 59 59; Nufarm S.A.S. : +33 1 40 85 51 15

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	H302
Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4	H332
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Toxicité pour la reproduction, catégorie 2	H361
Dangereux pour le milieu aquatique —	H400
Danger aigu, catégorie 1	
Dangereux pour le milieu aquatique —	H410
Danger chronique, catégorie 1	

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

Xinca

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP)	: Attention
Mentions de danger (CLP)	: H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP)	: P102 - Tenir hors de portée des enfants. P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P330 - Rincer la bouche. P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P391 - Recueillir le produit répandu. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale
Phrases EUH	: EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
BROMOXYNIL BUTYRATE	(N° CAS) 3861-41-4 (N° CE) 223-374-9	39.8	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Skin Sens. 1, H317 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Repr. 2, H361 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
octanoate de bromoxynil (ISO); octanoate de 2,6-dibromo-4-cyanophényle	(N° CAS) 1689-99-2 (N° CE) 216-885-3 (N° Index) 608-017-00-0	0% - 5%	Repr. 2, H361d Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)
BROMOXYNIL (ISO)	(N° CAS) 1689-84-5 (N° CE) 216-882-7 (N° Index) 608-006-00-0	0% - 1%	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 1 (Inhalation), H330 Skin Sens. 1, H317 Repr. 2, H361d Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)
Alcools, C11-14-iso-, C13-riches, ethoxylés	(N° CAS) 78330-21-9 (N° CE) 616-609-5	0.5% - 1%	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412

Xinca

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Acide lignosulfonique, sel de calcium	(N° CAS) 8061-52-7 (N° CE) 617-125-7	0.5% - 1%	Aquatic Chronic 4, H413
---------------------------------------	---	-----------	-------------------------

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Déplacez la victime à l'air libre. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si les troubles continuent, consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Sable. Mousse. Eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés	: eau abondante en jet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Bromure d'hydrogène. Brome. Oxydes d'azote. Monoxyde de carbone.
---	--

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Porter un appareil respiratoire autonome.
Autres informations	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Limiter l'épandage des fluides d'extinction (produit pouvant présenter un danger pour l'environnement).

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Cf. rubrique 8.
--------------------------	--

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Ramasser mécaniquement le produit.
Autres informations	: Ne jamais remettre le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une éventuelle réutilisation.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Porter un équipement de protection individuel. Conserver hors de portée des enfants.
---	--

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Conserver à température ambiante. Conserver dans l'emballage d'origine. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Température de stockage	: > -5 °C

Xinca

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucun(e).

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Selon les conditions d'utilisation, porter des gants de protection, un tablier, des bottes, une protection de la tête et du visage

Protection des mains:

Gants résistants aux produits chimiques (conformément à la norme européenne EN 374 ou similaire). Gants de protection

Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants jetables, Gants réutilisables	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	0.4		EN 374
Gants jetables, Gants réutilisables	Caoutchouc chloroprène (CR)	6 (> 480 minutes)	0.5		EN 374
Gants jetables, Gants réutilisables	Caoutchouc butyle	6 (> 480 minutes)	0.7		EN 374

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec protections latérales. EN 166

Protection de la peau et du corps:

tablier. Bottes. Utiliser un vêtement de protection chimiquement résistant. EN 14605. EN ISO 13982

Protection des voies respiratoires:

Appareil respiratoire requis uniquement en cas de formation de poussière. EN 143

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Masque à gaz	Filtre à gaz / vapeur, ABEK	Exposition à long terme, En cas d'inhalation de fortes concentrations :	EN 14387

Contrôle de l'exposition du consommateur:

Porter des vêtements de travail appropriés.

Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Suspension.
Couleur	: beige clair.
Odeur	: nauséabonde.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 3 - 4
pH solution concentration	: 10 g/l Solution aqueuse
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: non déterminé
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 353 - 356 °C Décomposition avant l'ébullition
Point d'éclair	: Aucun(e)
Température d'auto-inflammation	: 514 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible

Xinca

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1.24 g/cm ³ @20°C
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: 3.86 (Bromoxynil butyrate)
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 77 - 1824 mPa·s @ 20°C
Viscosité, dynamique	: 73 - 665 mPa·s @ 40°C
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Tension superficielle : 35,4 - 37,6 mN/m @20°C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en utilisation normale.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Xinca	
DL50 orale rat	500 - 2000 mg/kg (méthode OCDE 401)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 1.25 mg/l/4h (méthode OCDE 403)
ATE CLP (vapeurs)	11 mg/l/4h
ATE CLP (poussières, brouillard)	1.5 mg/l/4h

Toxicité aiguë (orale)	: Oral: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Inhalation: Nocif par inhalation.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: lapin. Pas d'irritation de la peau pH: 3 - 4
Indications complémentaires	: (méthode OCDE 404)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: lapin. Pas d'irritation des yeux pH: 3 - 4
Indications complémentaires	: (méthode OCDE 405)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Cochon d'Inde. Sensibilisation de la peau
Indications complémentaires	: (méthode OCDE 406)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé (Les expériences sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérogènes)
Toxicité pour la reproduction	: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

Xinca

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé
(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé
(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Xinca	
CL50 96 h poisson	0.032 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
CE50 48 h crustacé	0.0849 mg/l Daphnia magna (Puce d'eau)
NOEC (chronique)	0.026 mg/l Daphnia magna (Puce d'eau)
NOEC chronique poisson	0.0025 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
LD50, par voie orale, Apis mellifera (abeille)	240,1 µg/abeille (48 heures)
LD50, Cutané, Apis mellifera (abeille)	623,9 µg/abeille (48 heures)
EbC50, algae, Navicula pelliculosa (Freshwater diatom)	0,56 mg/l (96 heures, (bromoxynil butyrate))
EC50, Lemna gibba (lentille d'eau)	0,13 mg/l (7 jours, (bromoxynil butyrate))

BROMOXYNIL BUTYRATE (3861-41-4)

CL50 96 h poisson	0.0322 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
CE50 48 h crustacé	0.208 mg/l
EC50 72h algae	0.75 mg/l
EbC50, algae	0,56 mg/L (96 heures)

octanoate de bromoxynil (ISO); octanoate de 2,6-dibromo-4-cyanophényle (1689-99-2)

LD50, Oiseaux, Oral	170 mg/kg
LD50, Apis mellifera (abeille), Oral	> 119,8 µg/abeille

12.2. Persistance et dégradabilité

BROMOXYNIL (ISO) (1689-84-5)

Biodégradation	DT50 < 1 j
----------------	------------

octanoate de bromoxynil (ISO); octanoate de 2,6-dibromo-4-cyanophényle (1689-99-2)

Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Biodégradation	DT50 eau = 0,5 d; DT50 sol < 1 d

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Xinca	
Log Pow	3.86 (Bromoxynil butyrate)

octanoate de bromoxynil (ISO); octanoate de 2,6-dibromo-4-cyanophényle (1689-99-2)

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	230
Log Pow	5.9 pH7

12.4. Mobilité dans le sol

octanoate de bromoxynil (ISO); octanoate de 2,6-dibromo-4-cyanophényle (1689-99-2)	
Mobilité dans le sol	Koc 639

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Xinca	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Aucun autre effet connu

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets




Législation régionale (déchets) : Les emballages commerciaux et les restes de produit peuvent être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Méthodes de traitement des déchets : Doit subir un traitement spécial pour satisfaire aux règlements locaux.
 Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Réemploi de l'emballage interdit. Ne pas jeter avec les ordures ménagères. un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation nationale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

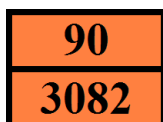
ADR	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU		
3082	3082	3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Butyrate de bromoxynil)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (butyrate de bromoxynil)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (bromoxynil butyrate)
Description document de transport		
UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Butyrate de bromoxynil), 9, III, (-)	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (butyrate de bromoxynil), 9, III, POLLUANT MARIN	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (bromoxynil butyrate), 9, III
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
9	9	9
		
14.4. Groupe d'emballage		
III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement		
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Aucun(e)

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : M6
 Dispositions spéciales (ADR) : 274, 335, 375, 601
 Quantités limitées (ADR) : 5l
 Quantités exceptées (ADR) : E1
 Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001
 Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP1
 Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19
 Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T4
 Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1, TP29
 Code-citerne (ADR) : LGBV
 Véhicule pour le transport en citerne : AT
 Catégorie de transport (ADR) : 3
 Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12
 Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) : CV13
 Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 90
 Panneaux oranges :



Xinca

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Code de restriction en tunnels (ADR) : -

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 274, 335, 969
Quantités limitées (IMDG) : 5 L
Quantités exceptées (IMDG) : E1
Instructions d'emballage (IMDG) : P001, LP01
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP1
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC03
Instructions pour citernes (IMDG) : T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP2, TP29
N° FS (Feu) : F-A
N° FS (Déversement) : S-F
Catégorie de chargement (IMDG) : A

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y964
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 964
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 450L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 964
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 450L
Dispositions spéciales (IATA) : A97, A158, A197
Code ERG (IATA) : 9L

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales : WGK Germany: 3 - Severe hazard to waters.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucun(e)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 1 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 1
Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3

Xinca

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

NUFARM SDS TEMPLATE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.